

Conflit israélo-palestinien

Quel positionnement de la France ?



CERCLE ORION

Le conflit israélo-palestinien prend racine dans la seconde moitié du XXe siècle. Les récents événements ont remis ce sujet au cœur des débats et la question de la résolution de ce conflit se pose plus que jamais. L'occasion d'étudier la position de la France sur cette question, alors que la diplomatie d'Emmanuel MACRON ne fait pas l'unanimité. Un positionnement parfois risqué si la France ne souhaite compromettre ses relations avec de nombreux pays au Proche et au Moyen-Orient.

AXE PHARE "SOVERAINETE & PUISSANCE"

Par Hugo CRUGUT

Au sortir de la Première Guerre mondiale, la question de la création d'un Etat juif est au cœur des débats internationaux. Un plan de partage de la Palestine, sous protectorat britannique jusqu'en 1948 est à l'étude. Le dossier est confié à l'Organisation des Nations unies et aboutit au vote d'un plan de partage le 29 novembre 1947. Coupant l'herbe sous le pied des diplomates, David BEN GOURION déclare l'indépendance d'Israël le 14 mai 1948 à Tel Aviv. Cela marque le début de conflits incessants entre l'Etat d'Israël et les pays arabes voisins, ainsi que les Palestiniens lui étant opposés. Longtemps figées, les discussions ont repris avec la reconnaissance de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) par Israël le 9 septembre 1993. Les objets principaux des négociations sont la création d'un Etat palestinien aux côtés de l'Etat d'Israël, le statut de Jérusalem et le contrôle de ses lieux saints.

Un alignement de la France à l'ONU pour une solution à deux Etats

L'ONU, promoteur de la paix dans le monde, soutient une solution à deux Etats par le vote chaque année d'une résolution intitulée « Règlement pacifique de la question palestinienne », réclamant notamment qu'Israël se retire des territoires occupés depuis 1967. C'est une résolution que soutient la France, face aux Etats-Unis, à Israël et à l'Australie. Toutefois, les conflits se poursuivent et la paix semble inatteignable.

Historiquement, la France a mis plusieurs mois à reconnaître l'Etat d'Israël après la déclaration d'indépendance mais très vite, les deux pays coopèrent. 1967 et la Guerre de Six-Jours marque une rupture puisque la France de Charles DE GAULLE ne peut soutenir Israël et décide d'un embargo sur les armes. Par la suite, sous la présidence de Jacques CHIRAC, la France a été l'un des seuls pays à soutenir fortement la création d'un Etat palestinien. Elle entretenait tout de même de bons rapports avec Israël qui considérait le président CHIRAC comme « un ami d'Israël ». La position française n'évolue pas avec les présidents suivant (Nicolas SARKOZY, François HOLLANDE et Emmanuel MACRON). La France a donc souvent réaffirmé aux Nations unies son soutien à une

solution à deux Etats, et considère qu'il s'agit de « la seule à même de répondre aux aspirations légitimes des Israéliens et des Palestiniens à la sécurité, à l'indépendance, à la reconnaissance et à la dignité » (« Conflit israélo-palestinien », site internet de la Mission permanente de la France auprès des Nations unies à New York). Le 3 juin 2016, la France a organisé une Conférence ministérielle pour la paix au Proche-Orient en présence d'une trentaine d'Etats et d'organisations internationales. Dans la continuité, elle a réuni plus de 70 Etats lors de la Conférence internationale pour la paix au Proche-Orient le 15 janvier 2017. Ainsi, la France soutient au Conseil de Sécurité des Nations unies un retour aux négociations des Israéliens et des Palestiniens.

Un nouvel embrasement du conflit, révélateur des failles de la diplomatie française

Le 7 octobre 2023, le Hamas, organisation majoritairement reconnue comme terroriste et présente dans la bande de Gaza débute une série d'attaques contre Israël. Les actes terroristes du Hamas appellent Israël à une réponse forte. Le conflit s'embrase et la question palestinienne émerge à nouveau dans l'opinion publique internationale. Celle-ci se divise, entre défenseurs du peuple palestinien et de l'Etat d'Israël, victime des attaques terroristes. La complexité de ce nouveau conflit d'un point de vue diplomatique provient de la réponse d'Israël, parfois jugée disproportionnée, et du fait que de nombreux civils palestiniens sont victimes de la riposte israélienne. Dans ce contexte, la prise de position de la diplomatie française et de l'exécutif relève d'un défi d'équilibriste. En effet, bien que la France ne cesse de promouvoir la solution à deux Etats, elle ne peut rester neutre tant face aux attaques du Hamas qu'aux victimes civiles de la riposte israélienne. La France représentée par son président, Emmanuel MACRON, a apporté son soutien à Israël et a condamné l'attaque du Hamas. Mais le positionnement pro-israélien de M. MACRON inquiète au Quai d'Orsay, où de nombreux diplomates prônent une position plus mesurée, en

appelant notamment un cessez-le-feu. La diplomatie française semble dépassée par le président de la République qui s'est rendu en Israël pour soutenir le droit du pays à se défendre. Il avait également défendu la construction d'une coalition internationale face au Hamas. Il a été contraint, par la suite, de revoir sa position car de nombreux pays arabes considèrent le Hamas comme un mouvement de résistance. Emmanuel MACRON a rencontré il y a peu les dirigeants de plusieurs pays arabes (Egypte, Qatar, Jordanie et Cisjordanie) ; manière peut-être de nuancer sa position en défendant cette fois-ci la lutte contre le terrorisme, l'aide humanitaire et la paix au Proche-Orient. Une Conférence humanitaire internationale pour la population de Gaza s'est d'ailleurs tenue la semaine dernière à l'Élysée, sans Israël qui n'y a pas été invité.

La France semble mener une diplomatie du « en même temps » marquée par les changements de positionnement du président Emmanuel MACRON. Une fois de plus, une rupture s'observe entre la diplomatie française et son président. Néanmoins, la solution prônée par la France reste constante, c'est une solution à deux Etats : la création d'un Etat palestinien. ■

Nos recommandations

Rétablir le dialogue entre la présidence de la République et la diplomatie française, afin de bénéficier de l'expertise du Quai d'Orsay et d'éviter la division

Continuer de promouvoir une solution à deux Etats et poursuivre le dialogue avec les pays arabes, afin de stabiliser l'influence de la France au Proche et au Moyen-Orient par la promotion de la paix dans la région